

Les compagnies d'assurance ont toujours des capitaux à placer, et ces capitaux qui doivent être placés en toute sécurité, deviennent de moins en moins rémunérateurs.

Un placement de 5 à 6 pour 100 sur première hypothèque sera toujours effectué par la compagnie d'assurance qui le trouvera.

Pourquoi les compagnies d'assurances ne construiraient-elles pas des cottages pour les ouvriers? La construction de ces maisons par des compagnies riches et pouvant obtenir du travail bon et bien fait à bon marché, coûterait moins que les maisons mal bâties, construites par les petits propriétaires. Supposons qu'un de ces cottages revienne à la compagnie à \$1,200.

La compagnie vendrait ces maisons aux ouvriers qui pourraient lui donner une certaine somme comptant: \$200 par exemple. Cette somme servirait de garantie, et serait une preuve des habitudes économiques de l'acheteur. La compagnie conserverait une première hypothèque de \$1,000 à 5 pour 100 sur la maison, et l'acheteur prendrait de plus une police d'assurance sur la vie, de \$1,000 payable à lui-même en 15 ou 20 ans.

Qu'elles seront les charges de l'acheteur pendant ces vingt ans, en supposant l'acheteur âgé de 30 ans?

\$1,000 à 5 pour 100.....	\$ 50 00
Taxes et entretien, 3 pour 100 sur \$1,200.....	36 00
Assurances, dotation, 20 ans, prime annuelle avec participation *.....	43 19
Total.....	\$129 19

La vingtième année, c'est-à-dire à 50 ans, époque où le travail est moins rémunérateur, l'ouvrier touchera son assurance de \$1,000, avec laquelle il paiera sa maison; et pendant ces 20 ans il n'aura guère payé, y compris les taxes et l'entretien de l'immeuble, qu'un loyer de \$10.75 par mois, soit 10 pour cent du coût de la maison, taux au-dessous des loyers ordinaires.

S'il meurt avant les 20 ans révolus, sa famille paiera la propriété avec la police échue. S'il lui arrive de ne pouvoir continuer ses paiements, la compagnie d'assurance lui donne une police payée égale au total des primes versées, police qu'il pourra escompter ou toucher à 50 ans (comme pour les polices ordinaires) et il aura été logé à bon marché. Dans cette combinaison, l'ouvrier ne peut rien perdre, et a tout à gagner, ainsi que son prêteur. Nous avons calculé l'intérêt de l'hypothèque à 5 pour cent, et nous croyons que c'est suffisant. Ce placement est de toute sûreté, et de plus la compagnie d'assurance, aura là des clients qui ne lui coûteront aucune commission. La prime fera son bénéfice, l'hypothèque n'est qu'un placement.

Il y a là une spéculation honnête et lucrative; qui la commencera?

Si aucune compagnie, si aucune association ne commençait cette œuvre, pourquoi les municipalités ne la commenceraient-elles pas?

Montréal, Toronto et bien d'autres villes ont prêté et donné de l'argent aux chemins de fer. Saint-Hyacinthe donne des bonus aux fabricants qui viennent s'établir dans ses limites ou à ceux dont les fabriques ont brûlées. (Page 1474, P. Q.) Les villes en un mot protègent et aident le capital, pourquoi ne protégeraient-elles pas et n'aideraient-elles pas le travail? et cela avec d'autant plus de raison que jusqu'ici le capital n'a jamais rendu ce qu'il a emprunté des villes, alors que dans le présent cas les villes seraient parfaitement garanties.

* Prime de la "Canadienne," \$43.19; de la "Canadian Life," \$43.20. La classification des risques par les compagnies d'assurance ne changerait pas les primes ci-dessus, attendu que l'assurance contre les accidents, par le gouvernement, couvrirait les risques inhérents à chaque métier. Les compagnies pourraient au contraire, abaisser le taux de leurs primes, pour les ouvriers assurés contre les accidents, ou elles pourraient émettre des polices spéciales couvrant la mort naturelle seulement, et stipulant qu'en cas de mort par accident les héritiers de la personne assurée auraient droit au remboursement des primes payées, dans les mêmes conditions que celles faites par les compagnies aux assurés qui remettent leurs polices.